
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMISSION PERMANENTE DU 13 JANVIER

13 janvier 2020

Ce communiqué résume quelques sujets de la commission permanente qui s'est déroulée ce lundi 13 janvier à l'Hôtel du Département.

Assistants familiaux : signature d'une convention avec l'Areilladou pour les week-ends

Le nouveau règlement relatif au temps de travail spécifique aux assistants familiaux a pris effet le 1^{er} janvier 2020. La philosophie de ce règlement qui n'existait pas pour cette catégorie d'agents départementaux s'inscrit dans la volonté du Département de reconnaître l'investissement des assistants familiaux et d'améliorer leurs conditions de travail à travers la possibilité de bénéficier de repos.

Cette orientation se matérialise par la mise en place d'une offre de séjours vacances et d'accueil relais, et la revalorisation du forfait global d'accueil pour les accueils intermittents.

Ces éléments contribuent à l'attractivité de ce métier pour lequel le Département lance par ailleurs une campagne de recrutement

Les assistants familiaux bénéficient désormais de 52 jours de repos annuels, contre 41 à ce jour.

Une des questions relatives à ce nouveau temps de travail concerne la gestion des enfants accueillis. Lors de la commission permanente, une convention a été signée, portant sur l'organisation de week-ends pour ces enfants au chalet l'Areilladou à Mézilhac.

Solution alternative à celle déjà mise en place de relai entre assistants familiaux, l'accueil dans ce lieu collectif et touristique permettrait à la fois aux assistants familiaux de prendre leur week-end et aux enfants accueillis de découvrir la montagne ardéchoise et de profiter d'un week-end qui pourrait s'apparenter à une colonie de vacances.

Soutien départemental au Teil suite au séisme du 11 novembre : suite et malheureusement pas fin

Le tremblement de terre du 11 novembre dernier a fortement impacté l'Ardèche, et plus particulièrement Le Teil et ses environs. En plus du bilan humain faisant état de 4 blessés, ce séisme a occasionné de nombreux et importants dégâts, sur les habitations et les bâtiments publics. Le Département a immédiatement mis à disposition de la Ville du Teil des moyens humains, matériels et financiers afin d'offrir aux habitants un accompagnement dans leurs démarches administratives et leur quotidien bouleversé.

Ces moyens s'appliquent au-delà des compétences premières de l'échelon départemental (CMS, collège...), pour assurer le rôle premier des collectivités publiques : le soutien au territoire ardéchois et à ses habitants.

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr

Deux mois plus tard, les premières urgences ont été traitées, mais de nombreuses situations restent particulièrement précaires pour les familles teilloises. Le Département continue de soutenir la commune dans son action auprès de ses administrés, en prolongeant des aides mises en place pour les adapter au mieux à la situation présente.

Fonds d'urgence solidarité sinistrés

Le 2 décembre dernier, un fonds partenarial d'urgence a été voté. 10% de ce fonds de 800 000€ a été dépensé en aides auprès de 300 familles.

Désormais, le pôle accueil information, mis en place dès le mois de novembre et rassemblant les services de la commune, du Département et de l'Etat, accueille des familles relogées en situation de fragilité financière car devant faire face à des dépenses quotidiennes imprévues : augmentation du budget lié à la mobilité de par l'éloignement de l'hébergement d'urgence, dépenses imprévues pour le logement... Certaines de ces familles ne sont pas éligibles aux fonds de solidarité de droit commun.

Afin d'aider ces familles, le Département a voté lors de cette commission permanente un avenant permettant de mobiliser le fonds partenarial d'urgence au profit de ces familles. Les modalités d'attribution sont connues, ajoutées au règlement de distribution du fonds d'urgence, et applicables immédiatement.

Des fêtes de Noël moins grises

Les fêtes de Noël ont été compromises pour de nombreuses familles, contraintes de quitter leur logement. Le Département a souhaité que cette fin d'année soit néanmoins une fête.

Le 20 décembre dernier, 300 familles ont été invitées à venir récupérer leur colis gourmand salle Paul Avon au Teil, rempli de produits provenant des deux supermarchés teillois. Des jouets, apportés par le Secours Populaire, ont complété ce colis de fêtes. Un portage à domicile a été assuré pour les familles qui n'auraient pas pu venir.

Appel à projets culture e(s)t lien social : la session 2020 est ouverte

Le vivre-ensemble fait partie intégrante de l'Ardèche de demain...et ça commence aujourd'hui. L'appel à projets « culture e(s)t lien social » a été lancé pour l'année 2020. L'objectif : faire en sorte qu'à travers leurs structures respectives, les deux mondes de la culture et du social se rencontrent. Une rencontre entre artistes professionnels et amateurs, mais aussi entre politiques culturelles et politiques autour du social dont le bienfondé dans la création et le maintien du lien social entre tous les publics est soutenu par les conseillers départementaux.

L'appel à projets concerne des structures sociales, médico-sociales, sanitaires, et les structures culturelles soutenues par le Département.

A travers les précédentes versions de cet appel à projets, plusieurs événements ont vu le jour. La version 2019 a ainsi soutenu la création du 4^e festival « Musique et Handicap », . Le temps d'une année, patients et soignants de différents lieux de vie du Sud-Ardèche se sont alliés dans des ateliers animés par le duo Mireille Brousse Juliette Z, pour présenter au grand public un spectacle alliant musique, danse et chant à la salle Le Bournot à Aubenas, le temps de deux soirées.

Autre exemple, l'écho de la réhab magazine dont la rédaction est composée de soignants et de patients de l'Hôpital Sainte-Marie à Privas. Le comité de rédaction se réunit mensuellement à la médiathèque de Privas, ce qui participe à la rencontre entre les institutions de la ville-préfecture.

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr

